



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 5 mai 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusées et représentées par pouvoir:

Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE, Mme BAYLE à M. BALDES

### Etait absent:

M. ELIAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

### **11 – CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT CINÉMA - AP/CP : MODIFICATION - BUDGET M4**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-3, le conseil municipal, par délibération du 19 mars 2013, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la construction d'un équipement cinéma.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

Prestations	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiements		
		2013	2014	2015
Travaux	2 239 315,99	1 866 129,25	332 746,47	17 886,76
Prestations intellectuelles - MOE et BET	136 424,14	83 087,33	44 043,18	0,00
Frais divers (études, jury, ...)	1 001,97	0,00	1 001,97	0,00
Total	2 376 742,10	1 949 216,58	377 791,62	17 886,76

Montant des Crédits de Paiements					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
11 274,21	0,00	10 279,30	0,00	0,00	1 000,00
5 493,63	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 767,84	0,00	10 279,30	0,00	0,00	4 800,00

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette

autorisation de programme.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 3 mai 2021 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 12/05/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210511-64975-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

